RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00092
Numéro SIREN : 325 366 441
Nom ou dénomination : CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 1135

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 Soissons
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE
14 rue Ernest Lavisse
02200 Soissons

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE

Forme Juridique : Société anonyme à conseil d'administration

Adresse : Zone Commerciale
rue des Moines
02200 Villeneuve-Saint-Germain

Numéro RCS : 325 366 441
Numéro Gestion : 1987B00092

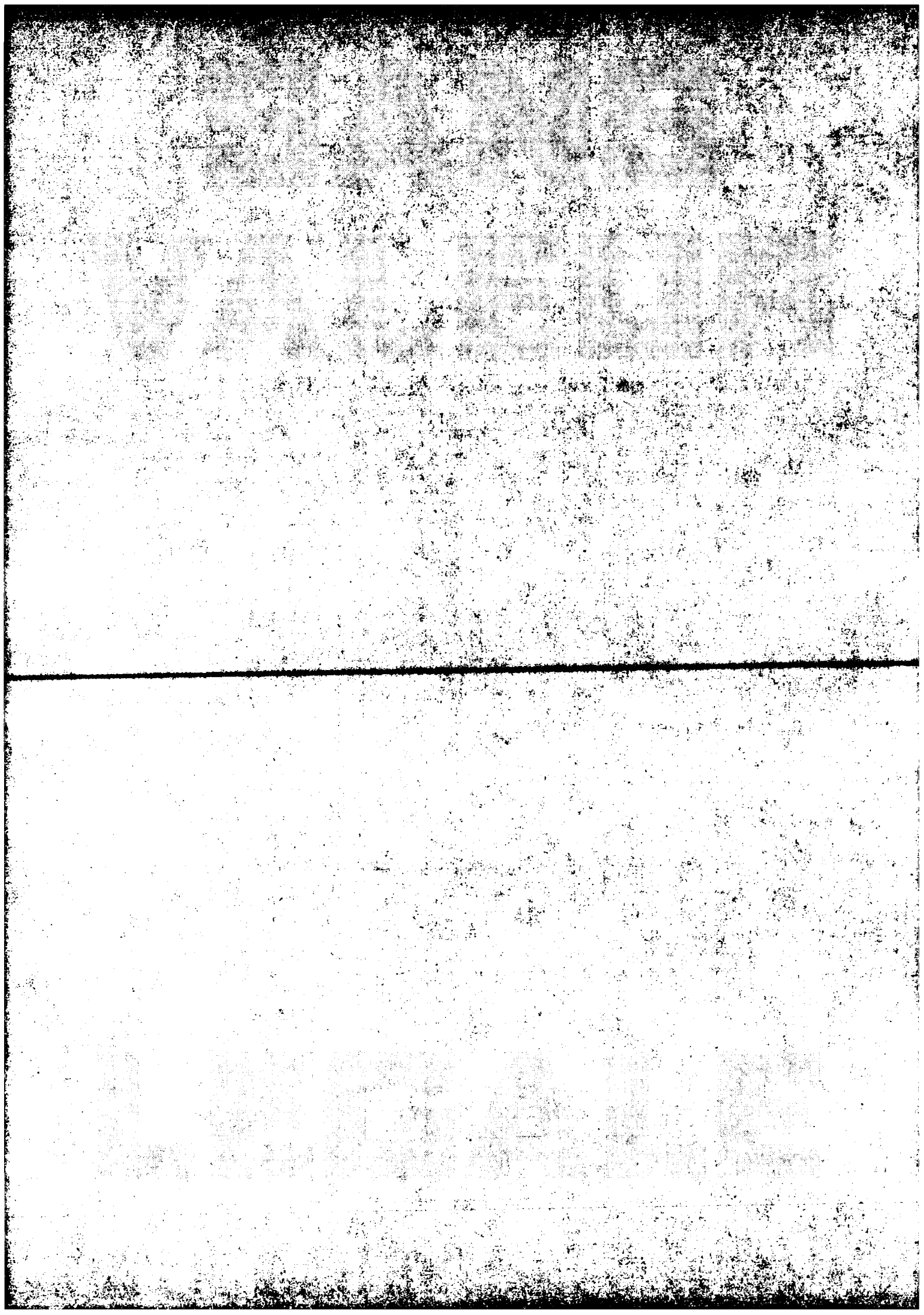
Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2022
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 05/06/2023
Sous le numéro : 1135

Délivré à Soissons le 8 juin 2023

Le Greffier,

--



CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

cerfa

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE SA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : Rue des Moines 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 2 5 3 6 6 4 4 1 0 0 0 6 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/09/2022

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	156 714	AI	156 714
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	2 340 907	CV	1 167 000	1 173 907
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	750	BI	750
	TOTAL (II)	BJ	2 498 370	BK	1 167 000	1 331 370
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	593 679	BY	4 856	588 823
	Autres créances (3)	BZ	531 566	CA		531 566
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	96 018	CG		96 018
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 060	CI		6 060
	TOTAL (III)	CJ	1 227 324	CK	4 856	1 222 468
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	3 725 694	1A	1 171 856	2 553 838

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de reserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISAUMP1A

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE SA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 626 133
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-4 952
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 753 181
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	37
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	117 117
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	576 386
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 118
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	800 657
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 553 838

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	800 657
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE SA — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 448 177	FH		FI	1 448 177
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 448 177	FK		FL	1 448 177
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 448 179
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 418 351
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	633
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	717
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 419 702
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	28 477
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	6 323
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	6 323
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	35 000
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 717
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	36 717
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-30 394
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	-1 917

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE SA — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	31
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	31
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	3 004
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 454 502
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 459 454
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-4 952

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités	31	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) BALUMP1A

FAITS CARACTERISTIQUES DE L EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 2 553 837,99 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -4 952,31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/01/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

PARTICIPATIONS AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieur à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement en fonction des perspectives d'avenir, de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

Dans le cadre de CHD, les dépréciations éventuelles sont appréciées de manière globale pour l'ensemble des filiales du groupe, ces sociétés ayant beaucoup d'interdépendances entre elles, notament au niveau de la sous-traitance commissariat aux comptes, juridique et sociale et des décisions stratégiques de groupe.

La méthode d'évaluation tient compte d'une part de la valorisation de la clientèle au coefficient de 100 % et les capitaux propres plus la valeur de la rentabilité et d'autre part le résultat d'exploitation plus cotisation groupe multiplié par 7 et divise par 2 égale valeur projetée.

A l'identique de la valorisation retenue pour le groupe.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques clients sont provisionnés à hauteur de 6 % de la créance hors taxes. Les filiales "Sous-Traitantes" prennent en charge dans leurs comptes le différenciel.

FONDS COMMERCIAL

Il n'y a pas lieu de déprécier les fonds de commerce dans la mesure où la valeur de marché de la clientèle est supérieure.

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immob. début exercice	Augmentations	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	156 714		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions Sur sol propre			
	Constructions Sur sol d'autrui			
	Constructions Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Autres immos Matériel de transport			
	Autres immos corporelles Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Autres immos Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	2 340 907		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	750		
	TOTAL	2 341 657		
	TOTAL GENERAL	**2 498 370**		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation Immob. fin ex	Différence réévaluation légale, Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			156 714	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions Sur sol propre				
	Constructions Sur sol d'autrui				
	Constructions Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos Matériel de transport				
	Autres immos corporelles Mat. bureau, inform., mobilier				
	Autres immos Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			2 340 907	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			750	
	TOTAL			2 341 657	
	TOTAL GENERAL			**2 498 370**	

TABLEAU DES PROVISIONS

Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation	1 132 000	35 000		1 167 000
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	4 140	717		4 856
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	1 136 140	35 717		1 171 856
	TOTAL GÉNÉRAL	**1 136 140**	**35 717**		**1 171 856**
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation		717		
	Dont dotations & reprises - financières		35 000		
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	717
financières	35 000
exceptionnelles	

[illegible]	Capital (5)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (9)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (6) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (6) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				[illegible]						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
CHD AUDIT VAL DE LOIRE - -	400 000	104 211	75,17	439 950	409 950			79 628	-18 620	
CHD AUDIT ILE DE FRANCE - -	500 000	185 436	77,45	1 814 516	677 516			678 379	7 081	
CHD AUDIT AUVERGNE RHONE ALPES - -	40 000	166 040	99,64	86 439	86 439			426 967	12 727	
CHD OISE - -	115 000	528 669	50,02					1 119 912	82 964	
	Prêt actions par CHD(01/10/16)									
SOLICOM - -	13 000	87 236	50,77					49 062	-5 263	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	750		750
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	139 283	139 283	
	Autres créances clients	454 396	454 396	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	95 420	95 420	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	431 806	431 806	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	4 339	4 339	
	Charges constatées d'avance	6 060	6 060	
	TOTAUX	1 132 056	1 131 306	750

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

[illegible]	MONTANT
Exploitation	6 060
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 060

PRODUITS À RECEVOIR

[illegible]	[illegible]
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 339
Disponibilités	
TOTAL	4 339

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	37	37		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		576 386	576 386		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	771	771		
	Taxe sur la valeur ajoutée	105 746	105 746		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	601	601		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		117 117	117 117		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		800 657	800 657		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

CHARGES À PAYER

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Dettes fiscales et sociales	601
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	6 038

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 311	4 100
TOTAL	**4 311**	**4 100**

CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE
Société Anonyme au capital de 120 000 euros
Siège social : Zone Commerciale rue des moines - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN
325 366 441 RCS SOISSONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 4 952 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice .....- 4 952 euros
- En totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2023
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires.

Certifié conforme,
Le Président du Conseil d'Administration



COMMISSARIAT ET AUDIT

Expertise comptable - Conseil - Audit

CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE
SA au capital de 120 000 euros
Siège social : Rue des Moines
02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

R.C.S. SOISSONS 325 366 441

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

******

CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE

SA au capital de 120 000 euros
Siège social : Rue des Moines
02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

R.C.S. SOISSONS 325 366 441

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 3**

- **COMPTES ANNUELS AU 30/09/2022** **4 à 21**

CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE

SA au capital de 120 000 euros
Siège social : Rue des Moines
02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

R.C.S. SOISSONS 325 366 441

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2022

******

A l'Assemblée Générale de la société CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE, relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière, et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels, des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances, ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE BERNARD, le 13/03/2023

SAS COMMISSARIAT ET AUDIT
Commissaire aux Comptes

Philippe BOURBON
Associé

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de
26 MAI 2023
VALENCIENNES (Nord)

Greffe du tribunal de commerce de Valenciennes
3 Place du Commerce
59300 VALENCIENNES

Lesquin, 24/05/2023

Objet : **CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE - Dépôt des comptes annuels**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes par le gérant, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat, et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- la proposition d'affectation du résultat et la décision adoptée,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire de 45,02 € pour le règlement des frais de dépôt.

Merci de retourner le récépissé à l'adresse postale suivante :

CHD LILLE
Juridique groupe
ARTEPARC LESQUIN - Bâtiment A
2 rue des Peupliers - 59810 LESQUIN

Pour la facturation, merci d'avance de bien vouloir la libeller au nom de CHD AUDIT HAUTS DE France.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jérôme DESMULLIEZ